

## STRATEGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### 1 Introduction

Le Conseil d'Administration de CCMO Mutuelle réaffirme que sa politique de placements doit être en cohérence avec ses valeurs exprimées dans la charte de la Mutuelle comme suit :

- « La CCMO est une mutuelle dont la vocation est de permettre à tous un **accès aux soins de qualité**, en étant un **véritable acteur santé**.
- **Non sélection du risque, garantie à vie, non lucrativité, transparence, proximité, écoute**, telles sont les valeurs mutualistes que la CCMO applique au quotidien.
- Résolument orientée **clients**, la CCMO développe pour ses adhérents, **ses services et son savoir-faire**, dans un esprit de **qualité et de performance**.
- **Indépendante**, elle sait nouer des **partenariats pérennes** avec les professionnels de santé, les autres acteurs de la protection de la personne, ses adhérents et ses fournisseurs. »

En tant qu'investisseur institutionnel, CCMO Mutuelle se doit d'agir au mieux des intérêts de ses bénéficiaires, mais également de l'intérêt général et des grands objectifs de la société. En particulier, CCMO Mutuelle estime que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur la performance à long terme de ses placements et participent au développement équilibré et soutenable de l'économie.

CCMO Mutuelle souhaite mettre en œuvre une démarche permanente, pragmatique et progressive qui s'inscrive dans la durée, et s'engage à agir pour elle-même et auprès de ses partenaires pour favoriser l'investissement responsable.

### 2 Présentation des axes stratégiques

#### 2.1 Intégration des critères ESG dans la gestion financière

Un Investissement Socialement Responsable est un investissement qui, en plus de l'analyse de critères financiers, prend en compte les pratiques des entreprises en matière d'Environnement, de pratiques Sociales et de Gouvernance (critères dits ESG). CCMO Mutuelle souhaite mettre en place les bases qui lui permettront de tenir compte sur l'ensemble de son portefeuille des critères ESG dans le choix de ses partenaires, gérants et titres dans lesquels elle investit.

CCMO Mutuelle n'a pas vocation à placer sur des outils spéculatifs, et souhaite favoriser l'économie réelle dont l'économie sociale est partie prenante.

##### 2.1.1.1 Sélection ESG

Pour les placements obligataires, CCMO Mutuelle souhaite évaluer l'engagement, en matière ESG des émetteurs privés et publics en portefeuille, pour identifier les acteurs qui contribuent de manière favorable à un développement durable ou, au contraire, ceux qui représentent un risque financier et un risque d'image pour la mutuelle.

Pour les actions, CCMO Mutuelle intégrera progressivement une approche « best in class » consistant à sélectionner parmi les valeurs performantes, celles qui font le plus d'efforts sur les critères ESG.

Pour l'évaluation ESG de ses obligations et de ses actions, elle s'appuie sur les capacités de notation de ses gérants pour les lignes détenues dans des fonds et met en place une approche interne pour les lignes détenues en direct.

#### 2.1.1.2 Exclusion

CCMO Mutuelle pourra exclure expressément les émetteurs appartenant à certains secteurs d'activité si elle le juge opportun dont la liste sera présentée par la Commission finances en Conseil d'administration et communiquée aux gérants.

La manière dont les entreprises sont impliquées dans des « controverses » devra également être prise en compte.

#### 2.1.1.3 Approche thématique

Ces approches pourront être complétées par des gestions qui privilégient des entreprises répondant aux enjeux du développement durable et à des thèmes sociaux, environnementaux ou des valeurs en cohérence avec les valeurs de la mutuelle.

#### 2.1.1.4 Approche progressive

Consciente des limites actuelles de la notation ESG, CCMO Mutuelle souhaite développer de façon pragmatique son approche ESG :

- par une extension progressive du périmètre concerné,
- par une analyse de l'évolution des notations dans le temps.

### ***2.2 Engagements auprès des émetteurs et des sociétés de gestion***

CCMO Mutuelle est engagée dans une démarche proactive vis-à-vis de ses gérants financiers et souhaite encourager les établissements impliqués, au-delà d'un affichage marketing, dans des initiatives d'investissements socialement responsables.

Elle soutient les évolutions de l'offre de ses partenaires financiers pour contribuer au développement des principes ESG sur l'ensemble des classes d'actif, ainsi que les évolutions de la réglementation ou des politiques qui permettent une application large et pratique des principes ESG.

## **3 Principes de mise en œuvre**

### ***3.1 Reporting et évaluation régulière du portefeuille***

La politique ESG est validée une fois par an par le Conseil d'Administration et portée par la Direction Générale et la Direction Financière.

A chaque investissement décidé en commission finances CCMO Mutuelle s'engage à l'analyser sous l'angle ESG comme décrit ci-avant.

CCMO Mutuelle prévoit de faire réaliser un rapport d'analyse ESG de son portefeuille sur une base annuelle. Un reporting annuel est transmis une fois par an par la Commission finances au Conseil d'administration, qui reprend une synthèse de la gestion financière sous l'angle ESG, et notamment les principales évolutions en termes de notation et les nouveaux investissements effectués.

Ce premier état des lieux de la démarche adoptée et des travaux menés en matière d'investissement responsable par la Mutuelle est prévu en 2018.

### **3.2 *Transparence***

CCMO Mutuelle rendra compte publiquement et de manière régulière des progrès et conclusions qu'elle enregistre dans la mise en œuvre de cette stratégie, sur son site internet et dans son rapport annuel